

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	313 505 744	288 071 522
Production vendue de biens France	150 272 204	134 732 393
Production vendue de biens Export	151 709 131	133 070 864
Production vendue de services France	11 110 699	13 831 473
Production vendue de services Export	1 505 000	6 852 957
Rabais, remises et ristournes accordés	(1 091 290)	(416 165)
Autres produits d'exploitation	8 212 263	7 556 834
Production stockée	1 558 717	256 374
Production immobilisée	143 696	208 263
Subventions d'exploitation	599 303	759 248
Rep./Amt. & Dépr. immo. et transferts de charges	5 049 988	6 051 204
Autres produits	860 560	281 746
Produits d'exploitation	321 718 007	295 628 356
Charges d'exploitation	(317 518 646)	(287 480 722)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(195 333 706)	(191 319 954)
Variation des stocks de matières premières et approv;	7 699 324	22 334 735
Autres achats et charges externes	(38 113 721)	(29 229 610)
Impôts et taxes	(2 369 763)	(2 590 805)
Salaires et traitements	(62 268 983)	(61 329 094)
Charges sociales	(15 776 030)	(14 324 533)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(10 185 353)	(10 350 455)
Autres charges	(1 170 414)	(671 005)
Charges d'exploitation	(317 518 646)	(287 480 722)
Résultat d'exploitation	4 199 361	8 147 634

Compte de résultat	2022	2021
Produits financiers	5 640 226	698 828
Autres intérêts et produits assimilés	5 177 794	281 929
Rep. sur provisions	-22 553	86 155
Différences positives de change	484 985	330 744
Charges financières	-2 344 352	-3 305 320
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-39 867	-87 324
Intérêts et charges assimilées	-118 703	-737 841
Différences négatives de change	-2 185 782	-2 480 155
Résultat financier	3 295 874	-2 606 492
Produits exceptionnels	4 538 141	3 635 341
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 613 719	898 387
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	1 614 507	1 733 326
Reprises de dépréciations, provisions, et transferts de charges	1 309 915	1 003 629
Charges exceptionnelles	-8 042 225	-6 290 407
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-6 944 043	-4 232 470
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	-221 098	-955 821
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-877 084	-1 102 116
Résultat exceptionnel	-3 504 084	-2 655 066
Impôts sur les résultats	-1 890 251	-1 588 587
Résultat net des entreprises intégrées	2 100 901	1 297 489
Résultat net des activités abandonnées	-886	-22 616
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 100 014	1 274 873
Intérêts minoritaires	807 103	480 746
Résultat net (part du groupe)	1 292 911	794 127
Résultat par actions	0,36	1,12
Résultat dilué par action	0,36	1,12

Soldes intermédiaires de gestion consolidés

Soldes intermédiaires de gestion consolidés	2022	%	2021	%
Ventes de marchandises				
+ Production vendue	313 505 744		288 071 522	
+ Production stockée	1 558 717		256 374	
+ Production immobilisée	143 696		208 263	
Production + Ventes	315 208 156	100%	288 536 158	100%
- Coût d'achat des marchandises vendues				
- Coût d'achat matières et approvisionnements	(187 634 382)		(168 985 219)	
- Sous-traitance	(3 797 349)		(4 089 420)	
Marge brute globale	123 776 425	39,3%	115 461 519	40,0%
- Autres achats et charges externes	(34 316 372)		(25 140 191)	
Valeur ajoutée	89 460 053	28,4%	90 321 328	31,3%
+ Subventions d'exploitation	599 303		759 248	
- Impôts et taxes	(2 369 763)		(2 590 805)	
- Charges de personnel	(78 045 012)		(75 653 628)	
Excédent brut d'exploitation	9 644 581	3,1%	12 836 144	4,4%
+ Transferts de charges d'exploitation	137 650		1 320 619	
Excédent brut d'exploitation retraité	9 782 231	3,1%	14 156 763	4,9%
+ Reprises dépré. actif circulant et prov. risques et ch.	4 912 338		4 672 769	
- Dotations dépré. actif circulant et prov. risques et ch.	(4 877 513)		(5 164 022)	
+ Autres produits	860 560		281 746	
- Autres charges	(1 170 414)		(671 005)	
E.B.I.T.D.A	9 507 202	3,0%	13 276 250	4,6%
+ Reprises d'amortissements des immobilisations			57 816	
- Dotations amortiss. dépré. immobilisations	(5 307 840)		(5 186 433)	
Résultat d'exploitation	4 199 361	1,3%	8 147 633	2,8%
+ Produits financiers	5 640 226		698 828	
- Charges financières	(2 344 352)		(3 305 320)	
Résultat courant avant impôt	7 495 235	2,4%	5 541 141	1,9%
+ Produits exceptionnels	4 538 141		3 635 341	
- Charges exceptionnelles	(8 042 225)		(6 290 407)	
Résultat exceptionnel	(3 504 084)	-1,1%	(2 655 066)	-0,9%
- Impôt dus sur les sociétés	(1 890 251)		(1 588 587)	
Résultat des sociétés intégrées	2 100 901	0,7%	1 297 488	0,4%
- Dotations amortissement écarts d'acquisition				
+ Résultat net des activités abandonnées et cédées	(886)		(22 616)	
+ Résultat des sociétés MEE			0	
Résultat d'ensemble consolidé	2 100 014	0,7%	1 274 872	0,4%
Résultat groupe	1 292 911	0,4%	794 127	0,3%
Résultat hors groupe	807 103	0,3%	480 746	0,2%

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée au capital de 57.682.400 euros
Siège social : 8 boulevard Charles Détriché – 49000 Angers
413 101 957 RCS Angers
La « **Société** »

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE PRESENTE PAR LE DIRECTOIRE AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

Cher Associé Unique,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons établi le présent rapport pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre groupe éolane (le « **Groupe** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe, arrêtés au 2 mai 2023.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

La Société est la société consolidante du périmètre de consolidation comprenant 18 entités (contre 20 à la clôture de l'exercice précédent), par intégration globale dont la liste est annexée aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice s'est élevé à 313.505.744 € contre 288.071.522 € lors de l'exercice précédent, soit une progression de 8,83 %.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 1999, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale au sein du groupe FINANCIERE DE L'OMBREE SAS, dont la Société agit en qualité de tête de Groupe.

Les sociétés intégrées (fiscalement) dans le groupe d'intégration fiscale (par la Société, tête de groupe) sont les sociétés FINANCIERE DE L'OMBREE (tête de groupe), EOLANE FRANCE, EOLANE COMBREE, EOLANE ANGERS, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE VALENCE, EOLANE NEUILLY-EN-THELLE et EOLANE DOUARNENEZ.

Covid-19 et crise internationale des composants

A la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, s'est ajoutée en 2021 puis en 2022 la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale.

Cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du besoin en fonds de roulement des sociétés du Groupe.

Pour pallier cette pénurie, le Groupe a recherché pour le compte de ses clients des solutions alternatives, parfois excessivement plus chères, et s'est efforcé de répercuter ces hausses de prix auprès de ses clients, parfois en sacrifiant la marge normalement induite sur ces achats.

Cette pénurie s'est poursuivie en 2022 sur l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

Le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été renouvelé en France en 2022, au sein des sociétés françaises du Groupe, afin de pallier la baisse d'activité induite par ces défauts de complétude.

Réorganisation 2022

La Société a signé le 15 février 2022 un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'État français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation par jugement du Tribunal de commerce d'Angers le 25 février 2022, publiée au BODACC le 1^{er}-2 mars 2022.

Dans le cadre de cet accord, EOLANE FRANCE a bénéficié d'un prêt FDES de 30 M € consenti par l'Etat. En garantie du remboursement du prêt FDES, la Société a consenti au profit de l'Etat un nantissement de compte-titres d'instruments financiers portant sur l'intégralité des titres d'EOLANE FRANCE. Au titre de cette même garantie, ELECTRO HOLDING a consenti, au profit de l'Etat, un nantissement de compte-titres d'instruments financiers portant sur l'intégralité des titres de la Société. En complément du nantissement de compte-titres financiers d'EOLANE FRANCE, la Société s'est engagée à transférer dans une nouvelle fiducie, au profit de l'Etat, les créances futures dont la Société est titulaire au titre des dividendes à percevoir de la société EOLANE CHINA LTD d'une part, et de la société EOLANE TALLINN d'autre part, jusqu'à l'exercice 2027 compris.

La Société a procédé à différentes augmentations de capital dans le cadre du rachat des créances bancaires protocolées (conciliation) et des créances ELECTRO HOLDING :

- Augmentation de capital d'une valeur de 22.209.632 € soit 1.388.102 actions à 16 €
- Augmentation de capital d'une valeur de 21.361.312 € soit 1.335.082 actions à 16 €.
- Augmentation de capital d'une valeur de 1.774.992 € soit 110.937 actions à 16 €.
- Augmentation de capital d'une valeur de 1.000.000 € soit 62.500 actions à 16 €.

Soit un total de 2.896.621 actions à 16 € soit 46.345.936 €.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société est de 57 682 400 €.

Les grandes lignes de cet accord sont les suivants :

- Un renforcement du capital social de la Société qui passe de 11,3 M € à 57,7 M € sous la forme d'une transformation en capital de la dette bancaire (rachetées par la société mère, ELECTRO HOLDING, associée unique de la Société) ainsi que de la dette obligataire souscrite auprès de ELECTRO HOLDING.
- Un apport de liquidités supplémentaires lié à une augmentation en capital en numéraire de ELECTRO HOLDING de 1 M € et à un prêt FDES de 30 M € consenti par l'Etat à la filiale à 100% de la Société, EOLANE FRANCE.
- La disparition des deux fiducies mises en place pour la première en 2017 et pour la seconde en 2019, par voie de renonciation de la part de l'ensemble des bénéficiaires et de restitution des actifs fiduciaires aux entités concernées.
- Un désendettement net du Groupe de 33 M € suite au rachat des créances bancaires protocolées, à la conversion en capital de la dette obligataire et au règlement des dettes sociales et fiscale historiques.

Cet accord aboutit à un ratio d'endettement sur fonds propres ramené à 0,8, conforme aux bonnes pratiques. En parallèle, la notation de la BDF a progressé à B4- (intermédiaire +).

Il a par ailleurs été décidé de procéder à un apport partiel d'actif de FINANCIERE DE L'OMBREE à EOLANE FRANCE pour une valeur nette de 26.092.115,77 € avec une date de réalisation le 1^{er} juillet 2022 (et une date d'effet rétroactive au 30 avril 2022). L'actif apporté s'élève à 40.576.894,67 € et à un passif de 14.484.778,90 euros. La différence entre la valeur nette comptable des apports, soit 26.092.115,77 €, et le montant nominal de l'augmentation de capital en rémunération de l'apport (22.000.000 €) constitue une prime d'apport d'un montant de 4.092.115,77 € qui a été inscrite au passif du bilan de la Société.

Dans le cadre de cet apport partiel d'actif, FINANCIERE DE L'OMBREE, en qualité d'apporteur, a conclu le 10 juin 2022 (avec date d'effet au 30 avril 2022) un traité d'apport partiel d'actif avec EOLANE FRANCE. Aux termes du traité, FINANCIERE DE L'OMBREE a apporté à EOLANE FRANCE l'ensemble des actifs relatifs à l'activité de holding animatrice du Groupe éolane, les marques, les contrats clients, les contrats de fournisseurs, les contrats de travail et l'intégralité des titres et des droits de vote de plusieurs sociétés du Groupe (EOLANE COMBREE, EOLANE DOUARNENEZ, EOLANE ANGERS, EOLANE NEUILLY-EN-THELLE, EOLANE RONCQ, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE VALENCE, EOLANE MAROC, EOLANE TEMARA, EOLANE SYSCOM).

Ce projet a reçu un avis favorable des instances représentatives du personnel du Groupe et/ou de la Société le 10 mars 2022. L'opération d'apport partiel d'actif a été définitivement réalisée le 1^{er} juillet 2022 avec effet au 30 avril 2022.

EOLANE FRANCE a ensuite procédé dans un premier temps au rachat des dettes bancaires de ses filiales françaises (post apport partiel d'actif de la Société) et dans un deuxième temps à leur transformation en capital. Par ailleurs, EOLANE FRANCE a également procédé à une recapitalisation de sa filiale EOLANE ANGERS, portant le capital des sociétés concernées à :

SOCIETES	CAPITAL SOCIAL
EOLANE FRANCE	32.774.992 €
EOLANE COMBREE	5.879.120 €
EOLANE DOUARNENEZ	4.333.170 €
EOLANE ANGERS	18.685.920 €
EOLANE NEUILLY-EN-THELLE	1.684.950 €
EOLANE RONCQ	10.031.936 €
EOLANE SAINT-AGREVE	4.038.500 €
EOLANE VALENCE	7.110.330 €

Nouveau site de production

Pour répondre à une demande croissante en Chine, le Groupe a décidé d'accroître sa capacité de production en ouvrant un nouveau site de production à Suzhou de 4.000 m², portant à 11 500 m² la surface de ses usines en Chine.

Fusions et liquidations

La société SCI LES JUSTICE (RCS Angers 509 361 812), filiale de la Société à 99,98 % a été dissoute de manière anticipée à compter du 15 décembre 2022 et la liquidation amiable prononcée le 15 décembre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de la simplification juridique, la société EOLANE RONCQ a fait l'objet d'une fusion-absorption soumise au régime simplifiée par la Société, son associé unique, définitivement réalisée le 31 décembre 2022.

Projets Informatiques

Au cours de l'exercice, plusieurs projets informatiques ont été lancés. Ils ont pour objectif :

- D'harmoniser les processus métier et les outils entre les sociétés utilisatrices de SAP.
- De déployer une solution de gestion des entrepôts, harmonisée pour les sociétés utilisatrices de SAP, basées sur le module WM de SAP et l'utilisation de terminaux

mobiles. Cette solution doit permettre de gagner en productivité et d'optimiser les déplacements dans l'entrepôt

- De déployer une solution harmonisée de gestion des contrôles qualités et d'assurer le suivi des non-conformités lors de la réception matière.

Le déploiement de ces projets de convergences se poursuivra tout au long de l'exercice 2023.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Société et Groupe

EOLANE MAROC, filiale à 100% de EOLANE FRANCE, a procédé à une opération de fusion-absorption sur l'exercice 2023, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, de EOLANE TEMARA, filiale également à 100 % de EOLANE FRANCE.

Une nouvelle société, EOLANE MALAYSIA, a été créée en Malaisie le 21 février 2023. Cette société est détenue à 20% par la Société et à 80% par EOLANE CHINA LTD.

Le contexte géopolitique actuel n'a pas d'incidence directe sur la Société qui n'a pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant, à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts indirects que cela pourrait avoir sur les approvisionnements.

Aucun autre événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport.

Principe de continuité d'exploitation au 31 décembre 2022

La crise des composants et les difficultés d'approvisionnement continuent à ralentir la production mais la Société prévoit néanmoins pour le Groupe un chiffre d'affaires en croissance de 9 % pour 2023 et une forte amélioration de la rentabilité des sociétés du Groupe. La Société et le Groupe restent confiants dans leur capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme dans le cadre du plan stratégique Alizés. Sur cette base, la direction de la Société (et du Groupe) estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2022 reste appropriée.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

La Société poursuit le déploiement de son plan stratégique qui doit conduire le Groupe à atteindre un chiffre d'affaires de près de 500 millions d'euros en 2026. La croissance de l'activité en 2023 à +9 % est en ligne avec la trajectoire de développement du plan stratégique Alizés.

La direction de la Société et du Groupe reste confiante dans sa capacité à délivrer sur 2023 les objectifs fixés.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Le Groupe développe une activité de recherche et de développement. Dans le cadre de ces travaux, le Groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche d'un montant global de 98.041 € (EOLANE COMBREE).

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-14 et D. 441-6 I du Code de commerce, sont annexées aux présentes les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, conformément aux modèles figurant en annexe de l'Article A. 441-2 du Code de commerce.

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt de moins de trois ans à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

Filiales et participations

Prises de participations ou prises de contrôles

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons dans le présent rapport que la Société n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société au cours de l'exercice écoulé.

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau en page 19 des états financiers de la Société (comptes sociaux), des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société. Ce tableau est reproduit ci-après :

Tableau réalisé en Kilos-euros

- (1) Capital.
 (2) Capitaux propres autres que le capital.
 (3) Quote-part du capital détenu (en pourcentage).
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus.
 (5) Valeur comptable nette des titres détenus.
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés.
 (7) Montant des cautions et avals donnés par l'entreprise.
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos.
 (9) Résultat du dernier exercice clos.
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A Renseignements détaillés sur chaque titre										
- Filiales (détenues à + 50%)										
Eolane Montceau *	5 000		100	9 184		2382				0
Eolane CHINA (Ex Technology)	3 500	12 588	94	2 572	2 572	0		69 560	7 916	0
Eolane Tallinn	1 310	15 449	100	5 000	5000	0		63 766	2 606	0
Eolane France	32 775	-16 790	100	36 867	36 867	0		10 967	-20 908	0

-Participations (détenues entre 10 et 50%)

B.Renseignements Globaux sur les autres entités

- Autres Filiales françaises
- Autres Filiales étrangères
- Autres Participations françaises
- Autres Participations étrangères

* Société en liquidation judiciaire

Examen des résultats économiques et financiers de la Société – Situation financière

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels de la Société que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. Les chiffres de l'exercice écoulé vous sont présentés ci-après et sont comparés avec l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de la Société a diminué par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7.230.553 € contre 18.234.584 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 7.369 € contre 1.295.055 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5.323.117 € contre 13.250.213 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 761.096 € contre 334.445 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.574.872 € contre 6.997.696 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 909.371 € contre 1.093.803 € pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 50 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 185.300 € contre 616.310 € pour l'exercice précédent. Le montant des dotations aux dépréciations s'élève à 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent et les dotations aux provisions s'élèvent à 0 € contre 0 € sur l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 399 € contre 68 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 8.754.155 € contre 22.292.535 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à <1.516.233> € contre <2.762.896> € lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 28.373.365 € (contre 414.259 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort bénéficiaire pour l'exercice à 26.857.132 € contre un résultat courant avant impôts déficitaire de <2.348.637> € lors de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel déficitaire de <3.319.439> € (contre <2.981.847> € pour l'exercice précédent), d'un impôt sur les bénéfices de 2.734.044 € contre 963.576 € pour l'exercice précédent (étant ici rappelé que la Société, société mère du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, peut, suivant la nouvelle convention d'intégration en date du 26 janvier 2022, à effet du 1^{er} janvier 2022, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder aux filiales déficitaires une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le Groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 20.803.650 € contre une perte de <6.294.060> € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 50.010.730 € contre 82.146.734 € pour l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Résultat

Les résultats de l'exercice écoulé vous ont été présentés ci-avant.

Après un dernier exercice 2021 se soldant par une perte, qui suivait un exercice 2020 quant à lui bénéficiaire après plusieurs exercices se soldant par des pertes, le résultat de l'exercice clos est à nouveau bénéficiaire, pour un montant de 20.803.650 €, constitué notamment d'un résultat financier en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent, soit un résultat financier positif de 28.373.365 € en 2022 contre un résultat financier positif de seulement 414.259 € en 2021.

Situation financière

Le total des dettes de la Société s'élève à 11.602.623 € à la clôture de l'exercice 2022, en nette diminution par rapport à la clôture de l'exercice 2021, pour lequel le total s'élevait à 109.291.463 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 20.803.650 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en totalité au report à nouveau.

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de <41.606.575> € à <20.802.925> €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 37.738.525 € euros au 31 décembre 2022, devenant ainsi à nouveau supérieurs à la moitié du capital social, qui s'élève quant à lui désormais à 57.682.400 euros (au 31 décembre 2022 suivant les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice).

Reconstitution des capitaux propres

Comme constaté ci-avant, compte tenu du résultat de l'exercice et de l'affectation envisagée, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 37.738.525 euros au 31 décembre 2022, soit supérieurs à la moitié du capital social qui s'élève à 57.682.400 euros.

Il sera ainsi proposé à l'associé unique de constater qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, et donc d'impact sur l'imposition associée.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, sont communiqués les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

Comptes consolidés du Groupe

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 et L. 233-26 du Code de Commerce, il vous est présenté, au sein du présent rapport de gestion, le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Le chiffre d'affaires net consolidé réalisé par le Groupe contrôlé par la Société s'est élevé à 313.505.744 € contre 288.071.522 € lors de l'exercice précédent.

L'exercice se traduit par un bénéfice net comptable consolidé – part Groupe de 1.292.912 € contre un bénéfice de 794.127 € au titre de l'exercice précédent, après décompte des principales opérations et sommes suivantes :

- Chiffre d'affaires net : 313.505.744 €
- Autres produits d'exploitation : 8.212.263 €
- Charges d'exploitation : <317.518.646> €
- Résultat financier : 3.295.874 €
- Résultat exceptionnel : <3.504.084> €
- Impôts dus sur les sociétés : <1.890.251> €
- Quote-part de résultat net des activités abandonnées et cédées : <886> €
- Intérêts minoritaires : 807.103 €

Conventions réglementées

Nous vous informons, pour mention au registre des décisions de l'associé unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, des nouvelles conventions règlementées qui auraient été conclues (ou renouvelées) le cas échéant au cours de l'exercice clos.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions.

Situation des mandats des représentants légaux et des commissaires aux comptes de la Société

Aucun mandat de mandataire social ou de commissaire aux comptes ne vient à expiration.

Etant ici précisé que Madame Isabelle PHUNG a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de la Société en date du 31 mars 2022.

Etant également précisé que la société ARTHA a démissionné de la Présidence du Conseil de surveillance de la Société en date du 30 décembre 2022.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président et aux membres du Directoire quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes (annuels de la Société et consolidés) duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

PAGE DE SIGNATURE

DocuSigned by:
Henri Juin
811CA51D037E477...

Président du Directoire
MTCM
Par : Monsieur Henri JUIN

ANNEXE 1

	Article D. 441-6 I. 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice 2022 dont le terme est échu (fournisseurs)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	14	11	12	236	273
Montant total des factures concernées (TTC)	71 743	21 111	1 015	991 767	1 085 636
Montant total des achats de l'exercice (HT)					5 323 117
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (H.T)	1.1%	0.3%	0.0%	15.5%	17.0%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NON APPLICABLE				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L 441-10 ou article L 441-9 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 JOURS				

	Article D. 441-6 I. 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice 2022 dont le terme est échu (clients)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1	0	4	98	103
Montant total des factures concernées (TTC)	195 498	0	0	381 998	577 496
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Montant total du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)					7 230 252
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	2,3%	0,0%	0,0%	4,4%	6,7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NON APPLICABLE				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-10 ou article L 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 JOURS				

Comptes consolidés

GROUPE EOLANE

SAS Financière de l'ombrée

Exercice 2022

DocuSigned by:
Henri Juin
811CA51D037E477...

Certifié conforme

Compte-rendu de mission d'établissement des comptes consolidés

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes consolidés de la société FINANCIERE DE L'OMBREE et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous déclarons que les comptes annuels consolidés se rapportant à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022, ont été établis à partir des comptes individuels ainsi qu'à partir des informations fournies par l'entreprise, selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable modifié relatif aux comptes consolidés et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2020-01, publié au JO le 31 décembre 2020.

Les présents comptes consolidés se caractérisent notamment par les données suivantes :

Nature	Montant en Euros
Total Bilan	234 520 134
Chiffre d'affaires	313 505 744
Total net - Part groupe	1 292 911

Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une mission normalisée de présentation, d'examen limité ou d'audit.

Nous rappelons, par ailleurs, que nous n'avons pas participé à l'arrêté des comptes annuels des entités composant le périmètre de consolidation.

POUR EXCO AVEC

Benjamin POULARD
Expert-Comptable

Sommaire

Etats financiers	4
Bilan actif consolidé	4
Bilan passif consolidé	5
Compte de résultat consolidé	6
Soldes intermédiaires de gestion consolidés	8
Tableau de flux de trésorerie consolidé	9
Variations des capitaux propres consolidé	10
Faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	11
Méthodes et principes de consolidation	13
Référentiel comptable	13
Modalités de consolidation	13
Règles et méthodes comptables	14
Principe de consolidation	16
Périmètre de consolidation	19
Notes annexes sur les postes du bilan	20
Annexe 1 - Ecart d'acquisition	20
Annexe 2 Valeurs brutes des immobilisations	21
Annexe 3 Amortissement et dépréciation des immobilisations	22
Annexe 4 Location-financement	22
Annexe 5 Stocks et en-cours	23
Annexe 6 Trésorerie nette	23
Annexe 7 Autres éléments d'actif	23
Annexe 8 Capitaux propres	24
Annexe 9 Ecart de conversion	24
Annexe 10 Provision pour risques et charges	24
Annexe 11 Impôts sur les résultats	25
Annexe 12 Dettes financières	25
Annexe 13 Produits constatés d'avance	26
Annexe 14 Engagements hors bilan	26
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	27
Annexe 15 Chiffre d'affaires	27
Annexe 16 Produits d'exploitation	27
Annexe 17 Honoraires des commissaires aux comptes	27
Annexe 18 Charges de personnel	27
Annexe 19 Autres achats et charges externes	28
Annexe 20 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28
Annexe 21 Produits et charges financiers	28
Annexe 22 Produits et charges exceptionnelles	29
Autres informations	30

Etats financiers

Bilan actif consolidé

Bilan actif consolidé	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	21 877 774	(19 182 255)		2 695 519	2 789 376
Frais d'établissement	307 534	(309 257)		(1 723)	64 518
Concessions, brevets et droits similaires	8 662 784	(7 852 740)		810 044	1 030 243
Fonds commercial	2 130 103	(1 771 986)		358 118	358 118
Autres immobilisations incorporelles	19 241	(906)		18 335	18 913
Ecart d'acquisition	10 130 246	(9 247 366)		882 880	882 880
Immobilisations incorporelles en cours	627 865			627 865	434 704
Avances et acomptes s/immo. incorp.					
Immobilisations corporelles	97 011 761	(68 665 659)	69 479	28 415 582	23 388 192
Terrains	1 643 099	(278 702)		1 364 398	1 441 429
Constructions	19 713 767	(12 186 236)		7 527 530	8 206 261
Installations techniques, matériel & outillage	56 076 098	(44 271 563)		11 804 535	9 813 602
Autres immobilisations corporelles	16 641 401	(11 929 158)	69 479	4 781 723	2 740 115
Immobilisations corporelles en cours	2 937 396			2 937 396	1 186 786
Avances et acomptes s/immo. corp.					
Immobilisations financières	1 289 344			1 289 344	1 999 271
Titres de participation					
Créances rattachées à des participations	536 327			536 327	1 224 489
Titres immobilisés	67 500			67 500	65 500
Prêts	37 009			37 009	38 102
Dépôts et cautionnements versés	648 508			648 508	671 180
Actif immobilisé	120 167 543	(87 836 578)	69 479	32 400 445	28 176 839
Stocks et en-cours	92 219 760		(4 339 425)	87 880 335	83 839 924
Matières premières, approvisionnements	72 547 235		(3 784 103)	68 763 132	59 900 430
En-cours de biens	11 067 812		(20 705)	11 047 108	9 744 437
En-cours de services	34 698			34 698	
Produits intermédiaires finis	8 570 015		(534 617)	8 035 397	7 833 722
Avances et acomptes versés sur commandes					6 361 335
Clients et comptes rattachés	52 466 140		(933 606)	51 532 535	41 688 330
Clients et comptes rattachés	52 466 140		(933 606)	51 532 535	41 688 330
Autres créances et comptes de régularisation	31 620 288			31 620 288	26 539 950
Autres créances	25 058 074			25 058 074	23 015 439
Avances et acomptes versés sur commandes	3 520 760			3 520 760	
Charges à répartir	568 486			568 486	568 486
Primes remboursement des obligations					1 327 500
Ecart de conversion - actif	216 138			216 138	51 682
Charges constatées d'avance	2 256 830			2 256 830	1 576 844
Valeurs mobilières de placement	2 451 596			2 451 596	4 849 316
VMP - Autres placements	2 451 596			2 451 596	4 849 316
Disponibilités	28 634 936			28 634 936	28 798 437
Actif circulant	182 334 646		(5 273 030)	202 119 689	185 715 957
Total Actif	302 502 190	(87 836 578)	(5 203 551)	234 520 134	213 892 797

Bilan passif consolidé

Bilan passif consolidé	Clôture	Ouverture
Capital	57 682 400	11 336 464
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves	(1 144 535)	(437 917)
Réserve légale	200 000	200 000
Autres réserves et report à nouveau	(41 606 575)	(35 312 514)
Réserves de consolidation groupe	38 666 028	32 519 142
Réserves de conversion groupe	1 596 012	2 155 455
Résultat net (Part du groupe)	1 292 912	794 127
Capitaux propres (Part du groupe)	57 830 777	11 692 673
Intérêts minoritaires	2 004 202	1 977 166
Intérêts minoritaires - Réserves	1 096 527	1 349 271
Intérêts minoritaires - Ecart de conversion	100 572	147 149
Intérêts minoritaires - Résultat	807 103	480 746
Autres fonds propres	14 128	2 677 575
Obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN)		2 662 500
Subv. d'investissement	14 128	15 075
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires		
Total des capitaux propres	59 849 108	16 347 414
Provisions pour risques et charges	10 227 240	11 201 880
Provisions pour risques	3 698 810	4 249 138
Provisions pour charges	6 528 430	6 952 742
Provisions	10 227 240	11 201 880
Dettes financières	46 769 874	77 238 075
Emprunts obligataires convertibles		23 787 855
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 249 659	42 297 752
Emprunts en crédit-bail	5 917 775	6 667 382
Emprunts et dettes financières divers	2 755 692	1 951 101
Concours bancaires	846 748	2 533 986
Fournisseurs et comptes rattachés	59 505 121	60 290 421
Dettes fournisseurs - courant	59 505 121	60 290 421
Autres dettes et comptes de régularisation	58 168 792	48 815 008
Avances, acomptes reçus sur commandes	11 228 026	5 851 656
Dettes fiscales et sociales	20 958 104	31 980 122
Autres dettes	20 982 370	3 700 120
Ecart de conversion passif	147 313	108 308
Produits constatés d'avance - non courant	4 852 979	7 174 802
Produits constatés d'avance - courant		
Dettes	164 443 787	186 343 504
Total Passif	234 520 134	213 892 797

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie consolidé	2 022	2 021
Résultat net total des entités consolidées	2 100 015	1 274 873
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	4 434 769	3 668 968
Variation de l'impôt différé	(1040 047)	(67 688)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	0	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(1 100 629)	260 763
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	228 933	106 636
Marge brute d'auto-financement	4 623 042	5 243 553
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(8 756 217)	(4 362 371)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	(4 133 175)	(9 118 818)
Acquisitions d'immobilisations	(11 060 926)	(7 559 796)
Cessions d'immobilisations	360 670	1 037 817
Réduction des autres immobilisations financières	717 019	529 262
Incidence des variations de périmètre		(1)
Variation nette des placements à court terme	2 347 752	(2 684 931)
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(7 635 485)	(8 677 650)
Émissions d'emprunts	44 564 135	14 599 651
Remboursements d'emprunts	(76 764 257)	(6 067 177)
Variations des subventions d'investissements		14 869
Emission ORAN		887 500
Dividendes reçus/versés de la société mère	(382 724)	
Augmentations / réductions de capital	46 349 337	1
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	(6 117)	975
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANC	13 760 374	9 435 819
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(79 607)	1 220 864
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	(79 607)	1 220 864
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	1 912 107	(7 139 785)
Activités abandonnées	(394 486)	
Trésorerie : ouverture	26 278 855	33 549 238
Trésorerie : ouverture	26 278 855	33 549 238
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		(130 599)
Trésorerie : clôture	27 796 474	26 278 854

Variations des capitaux propres consolidé

Nature	Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2020	9 021 816	1 375 074	10 396 890
Variation de capital de l'entité consolidante			
Résultat 31/12/2021	794 127	480 746	1 274 873
Variation des écarts de conversion	2 505 164	180 118	2 685 282
Variation de capital en numéraire et souscription	1		1
Correction A-nouveaux	107 182	4 382	111 564
Sortie de périmètre	(695 509)	(62 443)	(757 952)
Autres variations	(40 018)	(711)	(40 729)
Capitaux propres au 31/12/2021	11 692 763	1 977 166	13 669 929
Variation de capital de l'entité consolidante			
Résultat 31/12/2022	1 292 911	807 103	2 100 014
Variation des écarts de conversion	(559 581)	(46 577)	(606 158)
Distribution/ brut versé	360 248	(742 972)	(382 724)
Correction A-nouveaux	139 801	9 369	149 170
Sortie de périmètre	(1 253 837)	389	(1 253 448)
Variation numéraire	46 345 936		46 345 936
Autres variations	(187 464)	(276)	(196 253)
Capitaux propres au 31/12/2022	57 830 777	2 004 202	59 826 467

Faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Covid et crise des composants

A la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, s'est ajoutée en 2021 puis en 2022 la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale. Cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du besoin en fonds de roulement.

Pour pallier à cette pénurie, le groupe a recherché pour le compte de ses clients des solutions alternatives et s'est efforcé de répercuter ces hausses de prix auprès de ses clients, parfois en sacrifiant la marge normalement induite sur ces achats.

Cette pénurie s'est poursuivie en 2022 sur l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

En France, le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été renouvelé en 2022 afin de pallier à la baisse d'activité induite par ces défauts de complétude. En Estonie, Chine et Maroc, une adaptation dynamique des effectifs a été menée pour pallier à ces mêmes problèmes.

Réorganisation 2022

FDO a signé le 15 février 2022 un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'Etat français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation par jugement du Tribunal de commerce d'Angers le 25 février 2022, publiée au BODACC le 1er-2 mars 2022.

Les grandes lignes de cet accord sont les suivantes :

- un renforcement du capital social de FDO qui passe de 11.3m€ à 57.7m€ sous la forme d'une transformation en capital de la dette bancaire (rachetées par la maison mère Electro holding) ainsi que de la dette obligataire souscrite auprès de Electro holding.
- un apport de liquidités supplémentaires lié à une augmentation en capital en numéraire de Electro Holding de 1 M€ et à un prêt FDES de 30 M € consenti par l'Etat à la filiale Eolane France.
- la disparition des deux fiducies mises en place pour la première en 2017 et pour la seconde en 2019, par voie de renonciation de la part de l'ensemble des bénéficiaires et de restitution des actifs fiduciaires aux entités concernées.
- un désendettement net du Groupe de 33 M € suite au rachat des créances bancaires protocolées, à la conversion en capital de la dette obligataire et au règlement des dettes sociales et fiscale historiques.

Cet accord aboutit à un ratio d'endettement sur fonds propres ramené à 0.8, conforme aux bonnes pratiques. En parallèle, la notation de la BDF a progressé à B4- (intermédiaire +).

Par ailleurs, FDO, en qualité d'apporteur, a conclu le 30 avril 2022 un traité d'apport partiel d'actifs avec sa filiale Eolane France. Aux termes du traité, FDO a apporté à Eolane France l'ensemble des actifs relatifs à l'activité de holding animatrice du groupe Eolane, les marques, les contrats clients, les contrats de fournisseurs, les contrats de travail et l'intégralité des titres et des droits de vote des sociétés suivantes :

- EOLANE COMBREE
- EOLANE DOUARNENEZ
- EOLANE ANGERS
- EOLANE NEUILLY-EN-THELLE
- EOLANE RONCQ
- EOLANE SAINT-AGREVE
- EOLANE VALENCE
- EOLANE MAROC
- EOLANE TEMARA
- EOLANE SYSCOM

Ce projet a reçu un avis favorable des instances représentatives du personnel le 10 mars 2022.

Eolane France a ensuite procédé, dans un premier temps, au rachat avec décote des dettes bancaires de ses filiales françaises et dans un deuxième temps à leur transformation en capital. Par ailleurs, Eolane France a

également procédé à une recapitalisation de sa filiale Eolane Angers, portant le capital social des sociétés concernées à :

SOCIETES	CAPITAL SOCIAL
EOLANE FRANCE	32 774 992 €
EOLANE COMBREE	5 879 120 €
EOLANE DOUARNENEZ	4 333 170 €
EOLANE ANGERS	18 685 920 €
EOLANE NEUILLY-EN-THELLE	1 684 950 €
EOLANE RONCQ	10 031 936 €
EOLANE SAINT-AGREVE	4 038 500 €
EOLANE VALENCE	7 110 330 €

A noter que la société EOLANE RONCQ a fusionné avec la société EOLANE FRANCE.

Nantissements

En garantie du remboursement du prêt FDES, FDO a consenti au profit de l'Etat un nantissement de compte-titres d'instruments financiers portant sur l'intégralité des titres d'Eolane France. Au titre de cette même garantie, Electro Holding a consenti, au profit de l'Etat, un nantissement de compte-titres d'instruments financiers portant sur l'intégralité des titres FDO.

Fiducie 2022

En complément du Nantissement de compte-titres financiers d'Eolane France, FDO s'est engagée à transférer dans une nouvelle fiducie, au profit de l'Etat, les créances futures dont la Société est titulaire au titre des dividendes à percevoir de la société Eolane China Ltd d'une part, et de la société Eolane Tallinn d'autre part, jusqu'à l'exercice 2027 compris.

Nouveau site de production

Pour répondre à une demande croissante en Chine, le groupe a décidé d'accroître sa capacité de production en ouvrant un nouveau site de production à Suzhou de 4 000 m², portant à 11 500 m² la surface de ses usines en Chine.

Liquidation

La société SCI Les Justices, filiale à 99,98% a été dissoute de manière anticipée à compter du 15 décembre 2022 et la liquidation amiable prononcée le même jour.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Eolane Maroc, filiale à 100% de Eolane France, a procédé à une opération de fusion-absorption sur l'exercice 2023, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2023, de Eolane Temara, filiale également à 100 % de Eolane France.

Une nouvelle société, Eolane Malaysia, a été créée en Malaisie le 21 février 2023. Cette société est détenue à 20% par FDO et à 80% par Eolane China.

Continuité d'exploitation

La crise des composants et les difficultés d'approvisionnement continuent à ralentir la production mais le groupe prévoit néanmoins un chiffre d'affaires en croissance de 9% pour 2023 et une forte amélioration de la profitabilité des sociétés du Groupe. Le Groupe reste confiant dans sa capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme dans le cadre du plan stratégique Alizé. Sur cette base, la direction de la Société estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2022 reste appropriée.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

La Société poursuit le déploiement de son plan stratégique qui doit conduire le Groupe à atteindre un chiffre d'affaires de près de 500 millions d'euros en 2026. La croissance de l'activité en 2023 à +9% est en ligne avec la trajectoire de développement du plan stratégique Alizé.

La direction de la Société et du Groupe reste confiante dans sa capacité à délivrer sur 2023 les objectifs fixés.

Méthodes et principes de consolidation

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999 ainsi que le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2020-01, publié au JO le 31 décembre 2020.

L'exercice clos 31/12/2022 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31/12/2021.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement 99-02 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut-être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2022, avec une durée d'exercice de 12 mois.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition. Il intègre les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de cession.

Conversion des états financiers des sociétés tenus en monnaie étrangère

Les comptes des entités tenus en monnaie étrangère sont convertis en euros comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, que sur le résultat provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion » ;

- Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net d'une entreprise du groupe dans une entreprise étrangère consolidée, sont portées dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion ».

Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale, ont été éliminés.

L'élimination des transactions, ainsi que des actifs et passifs réciproques libellés en monnaies étrangères, a été effectuée sur la base des montants convertis en euros.

Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecart d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition, dont la durée d'utilisation est limitée, sont amortis sur cette durée. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;

- Les écarts d'acquisition, dont la durée d'utilisation est non limitée, ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Cette dernière est définitive et ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Néanmoins, les avances et acomptes versés sur commandes, préalablement comptabilisés dans les stocks et encours, ont fait l'objet, sur l'exercice 2022, d'un reclassement en autres créances.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif. Un amortissement économique sur 5 ans est comptabilisé à compter de la date de mise en service ou au début de l'utilisation prévue.

La méthode de comptabilisation par composants a été appliquée pour les ensembles immobiliers, notamment pour

ceux pris en vertu d'un contrat de crédit-bail, ainsi que pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation lors de leur entrée dans le groupe.

La ventilation retenue est la suivante :

Gros-œuvre pour	75 %	-	amorti sur 25 ans.
Façade pour	10 %	-	amorti sur 20 ans.
Installations Générales pour	10 %	-	amorti sur 15 ans.
Aménagements pour	5 %	-	amorti sur 10 ans.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, logiciels, brevets, licences	3 à 5 ans
- Matériels industriels et commerciaux	3 à 6 ans
- Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 6 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	6 à 10 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la récupérabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Les groupes d'actifs, auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition et fonds commerciaux non amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle ; cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, aux écarts d'acquisition et fonds commerciaux, puis, aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Les dépréciations comptabilisées sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Matières premières

Les stocks de matières premières sont évalués au coût de d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen

pondéré.

Produits finis et en-cours

Les produits et en-cours de production sont valorisés après prise en compte du coût des composants, de la main d'œuvre définie à partir des gammes établies pour chaque produit et éventuellement des achats de sous-traitance suivant les prix définis par la nomenclature.

Dépréciations de stocks et en-cours

Une dépréciation est effectuée sur les produits et les matières premières dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour et ou à la valeur probable de réalisation.

Une provision est déterminée de manière statistique sur les surstocks (stocks disponibles supérieurs aux besoins connus à la date d'inventaire) et les stocks morts (stocks sans mouvement utile depuis plus de 12 mois).

Les taux de provision sont fondés sur la connaissance des taux de consommations internes passés. Les provisions ainsi déterminées sont ensuite ajustées sur la base de données économiques non intégrées dans le calcul statistique: engagements contractuels clients de reprise des surstocks, démarrage d'activité, prévisions de commande, etc.

Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs aux litiges ponctuels, aux impôts différés, aux engagements en matière de retraite, ainsi qu'aux écarts d'acquisition négatifs.

Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Modalités de détermination du résultat par action

Les titres à prendre en considération pour les besoins de la détermination des résultats par actions sont ceux qui donnent un droit illimité aux bénéfices.

Le résultat par action est calculé en retenant le résultat net part du groupe au numérateur, et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice au dénominateur.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Principe de consolidation

Frais accessoires des immobilisations

Conformément au règlement 99-02, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés dans le coût des actifs concernés.

Subventions d'investissement

Le règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés ne prévoit pas le traitement comptable des subventions d'investissement. Les subventions octroyées à partir du 1er janvier 2021 seront désormais comptabilisées en capitaux propres avec reprise au compte de résultat.

Le règlement ANC 2020-01 s'applique de manière prospective aux transactions survenues et aux contrats conclus après la date de sa première application, à savoir le 1er janvier 2021. Les subventions octroyées avant le 1er janvier 2021 et comptabilisées en PCA sont maintenues dans ce poste au passif du bilan consolidé et sont reprises dans le compte de résultat selon les mêmes modalités que celles définies antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement ; conformément à la recommandation de l'AMF et au règlement 99-02.

Provisions réglementées

Conformément au règlement 99-02, l'incidence des écritures à caractère purement fiscal dans les comptes individuels, notamment les amortissements dérogatoires, a été éliminée.

Imposition différée

Conformément au règlement 99-02, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé est appréciée avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est à dire 25 %.

Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Dépréciations internes de titres, de créances, et provisions internes pour risques ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés.

Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément à l'art. 272-5 de l'ANC 2020-01, Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Coûts de développement

Conformément à l'art. 212-3 du règlement de l'ANC 2014-03, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif immobilisé du bilan consolidé.

Contrats de location-financement

Le règlement de l'ANC 2020-01 rend désormais obligatoire l'inscription au bilan consolidé les contrats de crédits-bails et les contrats assimilés, initialement défini comme la méthode préférentielle par le règlement 99-02 et appliquée par le groupe Eolane.

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les biens pris en location-financement sont considérés comme ayant été achetés à crédit.

Selon l'art. 272-2 de l'ANC 2020-01, un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Ces biens sont inscrits dans l'actif immobilisé pour la valeur figurant au contrat, à l'exception de ceux dont la valeur n'est pas significative. Ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Au passif du bilan consolidé est inscrite une dette correspondant aux montants des engagements financiers restant dus sur les contrats. Les loyers sont ventilés entre remboursement de la dette et charges financières. Le plan de remboursement de la dette est déterminé en tenant compte de la dégressivité des intérêts.

Contrats à long terme

La méthode préférentielle concernant les contrats à long terme a été appliquée. Les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice, prestations de services ou fournitures de biens, sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement, qui consiste à prendre en compte le chiffre d'affaires et le résultat en fonction du degré d'avancement atteint et à provisionner la totalité des pertes à terme en cas de contrat déficitaire, indépendamment du degré d'avancement atteint.

Engagements en matière de retraite

La méthode préférentielle concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion latents ne sont plus comptabilisés en résultat. Le traitement est identique aux comptes sociaux à savoir que les écarts de conversion sur actifs et sur passifs demeurent au bilan ainsi les provisions pour les écarts de conversion sur actifs.

Cette méthode n'est pas rétroactive, initialement les écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, figurant dans les comptes individuels, étaient inscrits en résultat financier, conformément à la méthode préférentielle.

Frais de personnel

La participation des salariés et les frais de personnel intérimaire ont été reclassés en charges de personnel

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se décompose au 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2022	2021	2022	2021	2022	2021
SAS FINANCIERE DE L'OMBREE	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	413 101 957	Entité consolidante				100,00%	100,00%
FIDUCIE FDO	75008 PARIS		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FIDUCIE 2	75008 PARIS		IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE FRANCE	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	908 774 755	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE ANGERS	8 bd Charles Detriche 49000 ANGERS	950 020 941	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE COMBREE	Bd Jean-Baptiste Colbert 49420 OMBREE D'ANJOU	334 300 225	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE DOUARNENEZ	40 route de Lannugat 29100 DOUARNENEZ	751 222 100	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE NEUILLY-EN-THELLE	3 avenue de L'Europe 60530 NEUILLY-EN-THELLE	401 910 617	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE SAINT-AGREVE	ZA de Rascles 07320 SAINT-AGREVE	384 979 555	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SASU EOLANE RONCQ	Allée des 3 Lions 59223 RONCQ	442 514 857		IG		100,00%		100,00%
SASU EOLANE VALENCE	1 rue Gilles de Roberval 26000 VALENCE	444 617 054	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EOLANE MAROC	ZI Lot 11 route de Marrakech 26100 Berrechid, Maroc	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EOLANE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT	#9 Dongfu Road, Suzhou I.P., Suzhou, Chine (215123)	-	IG	IG	100,00%	100,00%	94,00%	94,00%
EOLANE TALLINN	Peterburi tee 66 EE 11415 Tallinn, Estonie	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EOLANE CHINA	#9 Dongfu Road, Suzhou I.P., Suzhou, Chine (215123)	-	IG	IG	94,00%	94,00%	94,00%	94,00%
EOLANE TEMARA	43 ZI Massira 1, 12020 Temara, Maroc	-	IG	IG	100,00%	84,99%	100,00%	84,99%
IOT SUZHOU	18 jinfang road 215123 JIANGSU	-	IG	IG	59,50%	55,93%	55,93%	55,93%
SYSCOM ELECTRONIC	LUEBARSER STRAÙE 40-46 13435 Berlin, Allemagne	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
IOT Accelerator	18 jinfang road 215123 JIANGSU	-	IG	IG	100,00%	0,00%	55,93%	0,00%

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entité acquéreuse dans l'évaluation en juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
EOLANE COMBREE	17/07/1997	163 324		163 324	163 324		163 324	
EOLANE ANGERS	01/10/1998	289 551		289 551	289 551		289 551	
EOLANE ANGERS	30/06/1999	850 773		850 773	850 773		850 773	
EOLANE CAEN	31/07/2006	240 980		240 980	240 980		240 980	
NETWORK CON.FIN.	31/07/2010	6 994 662		6 994 662	6 994 662		6 994 662	
EOLANE VAILHAUQ.	31/07/2010	238 261		238 261	238 261		238 261	
EOLANE TEMARA	31/07/2010	30 456		30 456	30 456		30 456	
EOLANE DOUARN.	01/05/2012	22 217		22 217	22 217		22 217	
EOLANE BERLIN	01/07/2012	92 986		92 986	65 090		65 090	27 896
SYSCOM ELECTRON.	18/07/2014	1 207 036		1 207 036	352 052		352 052	854 984
TOTAL		10 130 246		10 130 246	9 247 366		9 247 366	882 880

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à des groupes d'actifs déterminés en fonction du mode de gestion interne et du mode de suivi des activités. Ils sont affectés aux groupes d'actifs correspondant aux entités juridiques.

Les tests de dépréciation effectués à la clôture de l'exercice concluent qu'aucune dépréciation ne s'avère nécessaire.

Détail du poste provisions pour acquisitions de titres :

Entité	Date d'acquis.	Provisions pour acq. de titres			Reprises de provisions			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
ATELEC TECHNO	31/07/2010	611 793		611 793	611 793		611 793	-
EOLANE ARGENT.	31/07/2010	2 445 454		2 445 454	2 445 454		2 445 454	-
EOLANE NEUILLY	31/07/2010	1 784 581		1 784 581	1 784 581		1 784 581	-
EOLANE St. AGREVE	31/07/2010	2 301 147		2 301 147	2 301 147		2 301 147	-
EOLANE VALENCE	31/07/2010	6 451 639		6 451 639	6 451 639		6 451 639	-
EOLANE TALLINN	31/05/2012	1 038 098		1 038 098	1 038 098		1 038 098	-
TOTAL		14 632 712	-	14 632 712	14 632 712	-	14 632 712	-

Annexe 2 Valeurs brutes des immobilisations

Libellé	2021	2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations
Frais d'établissement	716 694	307 534		(409 159)		
Concessions, brevets et droits similaires	8 414 056	8 662 784	437 706	(168 812)	(20 166)	(0)
Fonds commercial	2 130 103	2 130 103				
Autres immobilisations incorporelles	19 395	19 241			(154)	
Autres immobilisations incorporelles	10 130 246	10 130 246				
Immobilisations incorporelles en cours	434 704	627 865	193 162			
Immobilisations incorporelles	21 845 198	21 877 774	630 868	(577 971)	(20 320)	(0)
Terrains	1 758 358	1 643 099		(108 513)	(6 746)	
Constructions	20 111 012	19 713 767	206 598	(537 680)	(66 164)	0
Installations techniques, matériel & outillage	51 931 146	56 076 098	4 637 238	(730 513)	(401 224)	639 450
Autres immobilisations corporelles	15 164 852	16 641 401	2 869 817	(1 506 570)	(208 513)	321815
Immobilisations corporelles en cours	1 186 786	2 937 396	2 765 228		(53 353)	(961 265)
Immobilisations corporelles	90 152 155	97 011 761	10 478 881	(2 883 276)	(736 000)	0
Total	111 997 353	118 889 535	11 109 749	(3 461 247)	(756 320)	0

Les variations de change concernent les entités en monnaie étrangères. Les autres mouvements concernent :

- Aux transferts d'immobilisations ;
- La fusion Roncq.

Libellé	2021	2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	0	0					
Créances rattachées à des participations	3 581 024	536 327	19 713	(3 064 500)			
Titres immobilisés	65 500	67 500	2 000				
Prêts	38 102	37 009	1 365		(2 459)		
Dépôts et cautionnements versés	671 180	648 508	10 762	(27 414)	(5 363)		(656)
Immobilisations financières	4 355 806	1 289 344	33 840	(3 091 914)	(7 822)		(656)

Annexe 3 Amortissement et dépréciation des immobilisations

Libellé	2021	2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Autres variations
Frais d'établissement	(652 175)	(309 257)	(55 333)	398 151	101	
Concessions, brevets et droits similaires	(7 383 813)	(7 852 740)	(654 290)	168 963	16 399	
Fonds commercial	(1 771 986)	(1 771 986)				
Autres immobilisations incorporelles	(482)	(906)	(452)		28	
Amortissements des écarts d'acquisition	(9 247 366)	(9 247 366)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(19 055 821)	(19 182 255)	(710 075)	567 114	16 528	
Terrains	(316 930)	(278 702)	(11 234)	49 434	28	
Constructions	(11 904 752)	(12 186 236)	(741 121)	410 601	49 034	
Installations techniques, matériel & outillage	(42 117 544)	(44 271 563)	(2 950 481)	504 509	291 952	
Autres immobilisations corporelles	(12 494 217)	(11 929 158)	(982 938)	1 415 711	132 286	
Amortissements des immobilisations corporelles	(66 833 443)	(68 665 659)	(4 685 773)	2 380 256	473 300	
Amortissements sur actif immobilisé	(85 889 264)	(87 847 914)	(5 395 848)	2 947 369	489 828	

Annexe 4 Location-financement

Les biens mobiliers et immobiliers, pris en location-financement, ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Ces biens sont inclus dans le tableau de l'annexe 2.

Entités	Logiciels	Terrains	Constructions	I.T.M.O.I.	Autres immo. corporelles
FINANCIERE DE L'OMBREE	272 026				
EOLANE ANGERS		600 000	4 141 586	713 318	651 279
EOLANE COMBREE		414 935	2 404 091	501 911	58 662
EOLANE FRANCE				713 318	11 336
EOLANE VALENCE				409 394	18 717
EOLANE SAINT-AGREVE		12 085	934 755		
EOLANE DOUARNENEZ		185 000	2 490 597		
EOLANE MAROC				181 579	
TOTAL	272 026	1 212 020	9 971 029	2 519 520	739 994

Les dettes financières, correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats, sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 5 917 775 €.

Annexe 5 Stocks et en-cours

Libellé	2022			2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	72 547 235	(3 784 103)	68 763 132	63 321 474	(3 421 044)	59 900 430
En-cours de biens	11 067 812	(20 705)	11 047 108	9 888 132	(143 695)	9 744 437
En-cours de services	34 698		34 698			
Produits intermédiaires finis	8 570 015	(534 617)	8 035 397	8 302 798	(469 076)	7 833 722
Avances et acomptes versés sur commandes (1)				6 361 335		6 361 335
Stocks et en-cours	92 219 760	(4 339 425)	87 880 335	87 873 740	(4 033 815)	83 839 924

(1) Les avances et acomptes versés sur commandes, préalablement comptabilisés dans les stocks et encours, ont fait l'objet, sur l'exercice 2022, d'un reclassement en autres créances.

Annexe 6 Trésorerie nette

Libellé	2022	2021
Valeurs mobilières de placement	2 451 596	4 849 316
+ Disponibilités	28 634 936	28 798 437
- Concours bancaires courants	846 748	2 533 986
TOTAL	30 239 784	31 113 767

Annexe 7 Autres éléments d'actif

Libellé	2022			2021		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	52 466 140	(933 606)	51 532 535	42 524 107	(835 777)	41 688 330
Clients et comptes rattachés	52 466 140	(933 606)	51 532 535	42 524 107	(835 777)	41 688 330
Autres créances	25 058 074		25 058 074	23 015 439		23 015 439
Avances et acomptes versés sur commandes	3 520 760		3 520 760			
Charges à répartir	568 486		568 486	568 486		568 486
Primes sur obligations				1 327 500		1 327 500
Ecart de conversion - actif	216 138		216 138	51 682		51 682
Charges constatées d'avance	2 256 830		2 256 830	1 576 844		1 576 844
Autres créances et comptes de régularisation	31 620 288		31 620 288	26 539 951		26 539 950
Actif circulant	84 086 428	(933 606)	83 152 823	69 064 058	(835 777)	68 228 280

Les montants inscrits en charges constatées d'avance ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Annexe 8 Capitaux propres

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 57 682 K€, divisé en 3 605 150 titres de 16 euros. Le capital est entièrement libéré

Annexe 9 Ecart de conversion

Les cours de change retenus sont les suivants, pour 1 € :

Pays	Devise	Cours de clôture 31/12/2022	Cours de clôture 31/12/2021	Cours moyen de l'exercice
Chine	CNY	7,3582	7,2351	7,07599
Maroc	MAD	11,1967	10,5509	10,6713

Un écart de conversion, issu de la différence entre les cours historiques et le cours de clôture, a été constaté dans les capitaux propres :

Pays	Entité	31/12/2022		31/12/2021	
		Groupe	Mino.	Groupe	Mino.
Chine	EOLANE CHINA	1 717 146	122 023	2 399 610	153 166
Chine	EOLANE SUPPLY CHAIN MANAG.	17 012	1 086	172 115	10 986
Chine	EOLANE IOT ACCELERATOR	(4 639)	(3 655)	(4 943)	(3 895)
Chine	EOLANE IOT SUZHOU	(26 459)	(18 745)	(48 509)	19 861
Maroc	EOLANE MAROC	(104 370)		4 381	
Maroc	EOLANE TEMRARA	(2 678)	(137)	(17 490)	
Total		1 595 012	100 572	2 505 164	180 118

Annexe 10 Provision pour risques et charges

Libellé	2021	2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion
Provisions pour risques	4 249 138	3 698 810	1 282 330	(1 819 098)	(13 560)
Provisions pour charges	6 952 742	6 528 430	197 370	(621 681)	
Provisions	11 201 880	10 227 241	1 479 700	(2 440 779)	(13 560)

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62-63 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1.5 %
- Taux d'actualisation 1.32 % par an (0.97 % en 2021). De façon permanente avec la méthode utilisée les années passées, le groupe retient un taux moyen d'actualisation sur 5 ans soit 1.32 %.
- Espérance de vie : Table de génération INSEE 2022

L'âge réel de départ en retraite constaté est situé dans une tranche de 65 à 67 ans au regard des conditions économiques actuelles.

Au 30 novembre 2022, le montant de l'engagement des indemnités de fin de carrière est estimé à 6 604 484 €.

Afin d'exposer une sensibilité des hypothèses actuarielles retenues, une simulation complémentaire a été réalisée et donne les montants d'engagements suivants :

Sensibilisation au taux d'actualisation

Toutes autres hypothèses égales, par ailleurs, en modifiant le taux d'actualisation afin de retenir le taux IBOXX au 30 Novembre 2022 de 3.16 %, le montant des engagements de retraite s'élèverait à 5 529 801 €uros.

Annexe 11 Impôts sur les résultats

Compte tenu de la limitation des créances d'impôts différés au niveau des passifs d'impôts différés, et donc de l'absence d'impôts différés constatés au bilan consolidé depuis 2017, la preuve d'impôt ne présente pas d'intérêt et n'est pas présentée.

Nature	31/12/2022
Provisions pour engagements de retraite	1 545 644
Autres provisions temporairement non déductibles	44 149
Cessions internes d'immobilisations	52 970
Ecart d'évaluations	28 402
Impôt différés Actif	1 671 165
Amortissements dérogatoires	20 548
Limitation des IDA au niveau des IDP	1 237 176
Provisions pour impôts	182 752
Contrats de location-financement	229 527
Autres	1 161
Impôt différés Passif	1 671 165
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	0

Annexe 12 Dettes financières

Libellé	2021	2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations
Emprunts obligataires - courant	23 787 855			(23 787 855)		
Emprunts auprès des établissements de crédit	42 297 752	37 249 659	45 348 892	(50 409 630)	12 646	
Emprunts en crédit-bail	6 667 382	5 917 775		(749 607)		
Dettes rattachées à des participations	1 951 101	2 755 692	4 322 983	434 818	744 013	(4 697 223)
Concours bancaires	2 533 986	846 748			(17 341)	(1 669 897)
Dettes financières	77 238 075	46 769 874	49 671 875	(74 512 274)	739 317	(6 367 120)

Libellé	2022	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires - courant				
Emprunts auprès des établissements de crédit	37 249 659	7 249 659	10 500 000	19 500 000
Emprunts en crédit-bail	5 917 775	700 843	2 118 774	3 098 158
Dettes rattachées à des participations	2 755 692	2 755 692		
Concours bancaires	846 748	846 748		
Dettes financières	46 769 874	11 552 942	12 618 774	22 598 158

Annexe 13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent notamment :

- 959 k€ de prime CEE Equipement ;
- 3 802 k€ liés aux compléments de facturations, à la suite des augmentations des prix des composants.

Annexe 14 Engagements hors bilan

Mobilisation d'affacturage : 24 352 k€

Nantissement de premier rang sur les titres de participations de FINANCIERE DE L'OMBREE et EOLANE FRANCE sur leurs prêts respectifs de 30 M€ au profit de NATIXIS.

Fiducie 2022 :

- *Objet* : La fiducie créée aux termes de la Convention de Fiducie est constituée au nom et pour le compte du Débiteur Garanti conformément aux dispositions de l'article 2325 du Code civil. La Fiducie ainsi constituée a pour objet :
 - o La garantie et sûreté du remboursement des Obligations Garanties pour le compte du Débiteur Garanti, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030, 2372-1 à 2372-5 et 2488-1 à 2488-5 du Code civil ;
 - o La perception des Dividendes Chine et des Dividendes Tallinn et leur affectation au remboursement des Echéances FDES Annuelles;
 - o La mise à disposition au profit d'Eolane France de la Quote-Part de Dividendes Chine et Tallinn Libre après remboursement de chaque Echéance FDES Annuelle;
 - o L'affectation du Surplus de Dividendes Chine et Tallinn au remboursement par anticipation de l'Echéance FDES Annuelle immédiatement suivante et la conservation de l'éventuel reliquat ;
 - o L'exercice des BSA Fiduciaires conformément aux stipulations de l'Article 13 et la restitution immédiate au Constituant des actions ordinaires résultant de cet exercice ;
- *Durée* : jusqu'au 28 avril 2028, date du remboursement complet de l'emprunt FDES.
- *Contrôle* : L'Etat Français, représenté par NATIXIS, société anonyme à conseil d'administration au capital de 5.894.485.553,60 euros, dont le siège social est situé, 30 avenue Pierre Mendès-France à Paris (75013), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 542 044 524 RCS Paris ; Natixis, elle-même

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de composants qui s'élève sur l'exercice à 9 204 485 € contre 3 872 991 € sur l'exercice précédent apparaît en moins des achats de matières premières et autres approvisionnements afin de donner une vision plus économique, notamment sur le chiffre d'affaires et la marge brute globale du groupe.

Annexe 16 Produits d'exploitation

Libellé	2022	2021
Production stockée	1 558 717	256 374
Production immobilisée	143 696	208 263
Subventions d'exploitation	599 303	759 248
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles		57 816
Reprise sur provisions d'exploitation	1 302 918	1 146 753
Rep./Dépr. sur actif circulant	3 609 421	3 526 015
Transferts de charges d'exploitation	137 650	1 320 619
Autres produits	860 560	281 746
Autres produits d'exploitation	8 212 263	7 556 834

Annexe 17 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 180 k €.

Annexe 18 Charges de personnel

Libellé	2022	2021
Salaires et traitements	(58 796 636)	(57 784 654)
Charges sociales	(15 776 030)	(14 324 534)
Personnel intérimaire	(3 472 347)	(3 544 440)
Charges de personnel	(78 045 013)	(75 653 627)

Libellé	2022	2021
Cadres	317	308
Agents de maîtrise et techniciens	503	535
Employés	306	270
Ouvriers	817	815

Effectif total

1 943

1 928

Annexe 19 Autres achats et charges externes

Libellé	2022	2021
Achats d'études et prestations de services		(2 425)
Autres achats	(3 797 349)	(4 089 420)
Achats non stockés de matières et fournitures	(9 636 458)	(3 807 439)
Sous-traitance	(59 051)	(202 333)
Redevances de crédit-bail et assimilées	(8 681)	(2 479)
Locations immobilières et charges locatives	(3 056 268)	(2 683 267)
Locations mobilières et charges locatives	(894 322)	(1 167 813)
Entretien et réparations	(3 857 067)	(3 909 625)
Primes d'assurances	(1 243 400)	(844 223)
Autres services extérieurs	(65 426)	(51 676)
Redevances	(81 282)	(54 499)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(6 385 557)	(5 000 521)
Publicité, publications, relations publiques	(676 416)	(342 995)
Déplacements, missions et réceptions	(6 041 577)	(5 283 849)
Frais postaux et frais de télécommunications	(632 042)	(529 924)
Autres charges externes	(1 678 824)	(1 257 122)
Autres achats et charges esxternes	(38 113 721)	(29 229 610)

Annexe 20 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2022	2021
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(1 748 815)	(741 029)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(3 559 025)	(4 445 404)
Dot./Amt. charges à répartir	(57 021)	(26 653)
Dot. aux provisions d'exploitation	(562 064)	(1 516 607)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(4 258 428)	(3 620 763)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(10 185 353)	(10 350 455)

Annexe 21 Produits et charges financiers

Libellé	2022	2021
Dividendes des autres participations	1	
Revenus des créances rattachées à des participations	2 942	51 460
Produits sur créances et VMP	149 669	37 773
Rep. sur provisions à caractère financier	3 187	86 155
Rep./Dépr. sur actifs financiers	(25 740)	
Gains de change sur opérations financières	484 985	330 744
Produits nets sur cession de VMP		283
Autres produits financiers	5 025 183	192 413

Produits financiers	5 640 227	698 828
Libellé	2022	2021
Charges d'intérêts	(1 611 636)	(2 094 412)
Pertes de change sur opérations financières	(118 703)	(737 841)
Autres charges financières	(574 146)	(385 743)
Dot. aux provisions à caractère financier	(39 867)	(52 706)
Dot. dépr. sur actifs financiers		(34 618)
Dotations pour dépréciation titres - groupe		
Charges financières	(2 344 352)	(3 305 320)

Annexe 22 Produits et charges exceptionnelles

Libellé	2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	117 097	493 956
Produits excep. s/ exercices antérieurs	14 753	33 009
Produits de cession d'immo. incorp.	352 603	8 212
Produits de cession d'immo. corp.	2 983	966 167
Produits de cession de titres	5 084	63 438
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	101 393	122 208
Autres produits exceptionnels (1)	1 380 476	249 214
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	1 118 489	949 025
Rep. excep./ Dépr. actif circulant	191 426	54 604
+/- value de consolidation (2)	1 253 837	695 509
Produits exceptionnels	4 538 141	3 635 341

(1) Suite au protocole de conciliation, l'emprunt PAYS DE LA LOIRE a été soldé pour un montant de 1 M€.

(2) La SCI les JUSTICES a été liquidée le 15 décembre 2022. L'impact de sa sortie de périmètre a été comptabilisé en résultat exceptionnel. La plus-value de consolidation s'élève à 1 253 837 €.

Libellé	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(383 994)	(233 545)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(470 516)	(504 348)
VNC des immo. incorp. cédées	(10 857)	
VNC des immo. corp. cédées	(210 241)	(955 856)
Autres charges exceptionnelles (3)	(6 089 531)	(3 494 577)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(877 084)	(859 463)
Dot. excep./Dépr. actif circulant		(142 465)
Dotations pour dépréciations exceptionnelles		(100 188)
Charges exceptionnelles	(8 042 225)	(6 290 407)

(3) Les autres charges exceptionnelles sont composées principalement des honoraires de prestataires et d'avocat liés à la conciliation / restructuration de la dette ainsi qu'au projet de scission (honoraires ABITBOL, GIBSON ...).

Ces autres charges sont également composées de la prime de non-conversion des ORANs.

Autres informations

Transactions avec des parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont, soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

Rémunération des dirigeants

Afin d'éviter la divulgation d'une information à caractère confidentiel, cette rubrique ne sera pas servie.

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

8, boulevard Charles Détriché
49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fiduciaire Audit Conseil

4 rue Fernand Forest
BP 90825
49 000 Angers

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

8, boulevard Charles Détriché
49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société FINANCIERE DE L'OMBREE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FINANCIERE DE L'OMBREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes « Stocks et en-cours », "Matières premières", "Produits finis et en-cours", dépréciation des stocks et en-cours" du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les éléments probants justifiant de l'évaluation des stocks, contrôlé la pertinence des taux de provision pour dépréciation retenus et nous nous sommes assurés que les paragraphes pré-cités de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.
- Votre Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent, tel qu'exposé dans la note « Provisions pour risques et charges » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions, à revoir les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables importantes des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- La note « Modalités de traitement des écarts d'acquisition » de l'annexe expose les modalités de valorisation et de dépréciation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et les modalités de réalisation des tests de dépréciation. Nous avons vérifié que ce paragraphe de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Angers et Saint-Herblain, le 2 juin 2023

Les commissaires aux comptes

Fiduciaire Audit Conseil

Deloitte & Associés

 PILAT Guillaume

Guillaume PILAT



Jérôme QUERO